

L'ENQUETE NATIONALE SUR LES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Juin 2017

CONTEXTE

L'enquête nationale sur les réseaux de chaleur et de froid est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**. Elle est la seule enquête à laquelle les gestionnaires de réseaux de chaleur et de froid ont l'obligation légale de répondre.

UNE ENQUÊTE HISTORIQUE

Le SNCU conduit cette enquête depuis son lancement, en 1984. Pour ce faire, le syndicat a reçu un agrément des ministres en charge de l'énergie, des finances et de l'économie.

Depuis 2005, l'enquête est réalisée annuellement, sous la tutelle du service traitant des statistiques au ministère en charge de l'énergie.

L'enquête s'adresse à tous les gestionnaires de réseaux quelle que soit leur taille, qu'ils soient privés, publics, avec ou sans vente de chaleur/froid. Les données recueillies sont soumises à la réglementation sur le secret statistique.

Convention de partenariat signée avec AMORCE en 2016

L'association participe désormais à l'organisation et la conduite de l'enquête, en plus de l'analyse des données économiques qu'elle menait déjà à partir des données collectées.

UN OUTIL INDISPENSABLE POUR MIEUX SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR

L'enquête permet à la France de répondre aux exigences de suivi de la production de chaleur et des combustibles utilisés :

- ◆ Contribution à l'élaboration du **bilan énergétique annuel de la France** : réponse aux questionnaires annuels communs de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et d'Eurostat (*règlement n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne concernant les statistiques sur l'énergie*) ; bilan produit annuellement par le ministère en charge de l'énergie (dernière édition : *Chiffres clés de l'énergie, 2017*)
- ◆ Suivi des **objectifs français en matière de développement des énergies renouvelables** (*directive 2009/28/CE sur la promotion des énergies renouvelables*)
- ◆ Contribution à l'établissement des **bilans régionaux et infrarégionaux** élaborés par les services déconcentrés de l'Etat (Schémas régionaux climat air énergie – SRCAE, et Plans climat air énergie territoriaux – PCAET)

POURQUOI RÉPONDRE À L'ENQUÊTE ?

Au-delà de l'importance de l'enquête pour suivre les évolutions du secteur, y répondre intéresse directement les gestionnaires puisque cela leur permet de se conformer aux réglementations sur :

- Les **nouvelles modalités de diffusion des données sur la chaleur et le froid**, adoptées dans le cadre de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique et ses textes d'application (décret n°2016-973 du 18 juillet 2016 & arrêté du 18 juillet)
- Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** : la réponse à l'enquête permet à l'exploitant du réseau de déclarer son contenu en CO2.

UNE DIFFUSION TRÈS LARGE DES RÉSULTATS

- ◆ Productions du SNCU : rapport sur les résultats techniques de l'enquête, plaquette de présentation synthétique des résultats techniques (*première édition 2016*), fiches régionales sur les chiffres clés des réseaux de chaleur (*première édition 2017*)
- ◆ Production d'AMORCE : rapport annuel sur le prix de la chaleur
- ◆ Utilisation des résultats par de nombreux acteurs, parmi lesquels l'association **VIA SEVA** pour la réalisation de l'annuaire des réseaux de chaleur et de froid, le **CEREMA** pour la production d'une cartographie des réseaux, le **CEREN** (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie) pour ses enquêtes sur la consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire.

